

Bourse communale

A l'att. de M. Yves Coeytaux
Rue du Collège 5

Analyse n°131608

1144 Ballens

dossier traité par M. F. Khajehnouri
tél. direct 021 315 99 21
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch
notre référence: CL 00.131608

Lausanne, le 03-10-2024

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.131608	Provenance de l'échantillon	Client
Date prélèvement	24-09-2024	Lieu de prélèvement	Ballens, Réservoir Ballens-Mollens
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2811 - eau de boisson au captage (non-traitée)
Date d'analyse	24-09-2024 au 27-09-2024	Préleveur	Client externe

Paramètres microbiologiques



Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	non décelé	UFC/ml	VM: max. 100

VM: Valeur maximale selon OPBD**

* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

** Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Conclusion Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD**).

AIEBBM	
V1 	V2 
Par	N°

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.131608	Provenance de l'échantillon	Client
Date prélèvement	24-09-2024	Lieu de prélèvement	Ballens, Réservoir Ballens-Mollens
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

Conclusion globale Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD**).

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.
Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

